

CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE VIE POUR LA MARCHÉ

Pour pouvoir participer à cette marche, vous vous engagez à respecter les conditions suivantes :

1. avoir au moins 18 ans (moins si accompagné d'un parent).
2. être en capacité de marcher au moins 20 km par jour.
3. respecter les règles de non-violence physique et verbale quelles que soient les circonstances.
4. assumer la responsabilité de tout problème vous concernant pendant la marche et être titulaire d'une assurance.
5. vous êtes responsable de vos effets personnels.
6. garder la responsabilité de vos actes.
7. respecter les consignes données, nécessaires à la marche et à la vie du groupe.
8. faire preuve de solidarité, participer à la vie du groupe.

SOUTIEN FINANCIER et PRE-INSCRIPTION (à retourner avant le 1^{er} juillet 2012)

➤ Je fais un **don** ponctuel à la marche Montpellier-Carcassonne, et verse dès maintenant €
(chèque ci-joint à l'ordre de "Maison de la Paix")

➤ Je ne peux marcher, mais j'accepte de participer à la **logistique**

- Aide matérielle (accueil et intendance)
- Animation des fins d'après-midis

➤ Je souhaite **participer à la marche** (à confirmer fin août)

- intégralité de la marche
- aux étapes de la marche : J 1 J 2 J 3 J 4
(Cf. planning p.2) J 5 J 6 J 7

Je m'engage à respecter la charte ci-dessus.

Date Signature

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Adresse courriel

Document à retourner à : Collectif Paysans sans terres - C/o C. Boury-Esnault -
12, rue des Pivoines - 34070 Montpellier

CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE VIE POUR LA MARCHÉ

Pour pouvoir participer à cette marche, vous vous engagez à respecter les conditions suivantes :

1. avoir au moins 18 ans (moins si accompagné d'un parent).
2. être en capacité de marcher au moins 20 km par jour.
3. respecter les règles de non-violence physique et verbale quelles que soient les circonstances.
4. assumer la responsabilité de tout problème vous concernant pendant la marche et être titulaire d'une assurance.
5. vous êtes responsable de vos effets personnels.
6. garder la responsabilité de vos actes.
7. respecter les consignes données, nécessaires à la marche et à la vie du groupe.
8. faire preuve de solidarité, participer à la vie du groupe.

SOUTIEN FINANCIER et PRE-INSCRIPTION (à retourner avant le 1^{er} juillet 2012)

➤ Je fais un **don** ponctuel à la marche Montpellier-Carcassonne, et verse dès maintenant €
(chèque ci-joint à l'ordre de "Maison de la Paix")

➤ Je ne peux marcher, mais j'accepte de participer à la **logistique**

- Aide matérielle (accueil et intendance)
- Animation des fins d'après-midis

➤ Je souhaite **participer à la marche** (à confirmer fin août)

- intégralité de la marche
- aux étapes de la marche : J 1 J 2 J 3 J 4
(Cf. planning p.2) J 5 J 6 J 7

Je m'engage à respecter la charte ci-dessus.

Date Signature

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Adresse courriel

Document à retourner à : Collectif Paysans sans terres - C/o C. Boury-Esnault -
12, rue des Pivoines - 34070 Montpellier